

Brumaire, an VI de la loi LRU

La [catastrophe budgétaire](#) que subissent de nombreuses universités, avant même qu'ait été annoncée leur dotation annuelle pour 2014, n'est pas le fruit de la crise économique, contrairement à ce qu'assèment tous les discours « réalistes » tenus par les nouveaux managers de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle est la conséquence logique d'une politique élaborée par le précédent gouvernement et que le suivant a suivie avec une fidélité proprement admirable. Nous savions que le changement ne serait pas pour maintenant depuis un an et demi, lorsque les nominations du cabinet Fioraso ont reconduit tous les athlètes de la loi LRU et des RCE. On peut désormais juger sur pièces après le vote, au printemps, d'une nouvelle loi dont nous avons déjà montré qu'elle aggraverait les réformes de Pécresse (voir notre [newsletter n°37](#), notre [comparatif LRU vs. LRU2](#), la [tribune de J.L. Fournel](#) parue dans le Monde du 25 avril 2013 et l'[entretien de Ch. Noille](#) dans VousNousIls du 20 février 2013).

Chacun en fait le bilan à son échelle, dans son département, son UFR, son laboratoire, son université. Les quelques variations d'un endroit à l'autre ne masquent pas combien les ressemblances l'emportent, car ce sont bien les logiques structurelles d'une politique mise en place à l'échelle nationale qui sont responsables de la situation actuelle, et non les décisions prises localement.

Petit inventaire, donc, de ce qui n'a pas changé ou qui a empiré, ne changera pas ou risque d'empirer, depuis que « le changement c'est maintenant ».

Finances et « gouvernance »

L'autonomie ou le droit de se serrer soi-même la ceinture

En quatre ans, le désengagement de l'État vis-à-vis des universités, inscrit dans la loi LRU et les Responsabilités et Compétences Élargies qui accroissent le périmètre des missions des universités et leur confèrent la charge de la masse salariale sans tenir compte de tout un ensemble de coûts induits (notamment l'évolution de cette masse salariale), a contraint les universités à mettre en place elles-mêmes une politique d'austérité ([les exemples s'égrènent](#) au fil des semaines : Le Havre, Paris-Diderot, Lille, Metz-Nancy, Strasbourg, Versailles-Saint-Quentin, Paris 1, etc., etc.). Aucun changement structurel dans le financement de l'enseignement supérieur et de la recherche n'est à attendre, comme le montre le projet de loi de finances 2014 (voir le [communiqué du SNESUP-FSU du 26 septembre 2013](#), la [motion du CNESER du 14 octobre 2013](#) et le [billet d'Henry Audier du 26 septembre 2013](#)).

Le « Crédit Impôt Recherche » ou la recherche du crédit d'impôt

Plus personne n'ignore le scandale du Crédit Impôt Recherche, son inutilité et son coût exorbitant (voir le [dossier du Monde du 30 septembre 2013](#), l'[article de Sylvestre Huet du 18 septembre 2013](#), et le [rapport de la Cour des Comptes](#) sur lequel ces articles s'appuient) . Mais on ne va quand même pas toucher à la [plus grosse niche fiscale de France](#) à destination des grandes entreprises du CAC40.

Aux « investissements d'avenir » succède le plan « Investir pour la France »

Les IDEX, où en est-on ? Non seulement ils n'ont pas été démantelés, mais une nouvelle campagne est annoncée, le plan « [Investir pour la France](#) » présenté par J.-M. Ayrault le 9 juillet 2013, qui prévoit des financements fléchés supplémentaires par l'intermédiaire des intérêts de nouveaux capitaux empruntés, renforçant encore cette politique qui fabrique de très fortes inégalités entre les structures, réoriente brutalement recherche et formation, et [échappe à tout contrôle budgétaire parlementaire](#). Les IDEX sont un instrument de communication gouvernementale : ils servent à montrer que l'État voit « grand » et a fait le choix d'investir dans la recherche. Ils sont en réalité tout l'inverse : un outil sans précédent de déstructuration du tissu universitaire, aux retombées financière dérisoires puisqu'*in fine*, le périmètre des IDEX est financé à hauteur de 95% à 97% par le budget des établissements.

Care the précaires

C'est là l'unique plan financier qui accompagne la loi Fioraso. Du côté de l'emploi, une part considérable des 1000 postes annuels annoncés en fanfare ne sera jamais publiée, la masse salariale correspondante étant détournée par les établissements pour perfuser leurs finances exsangues. Non seulement aucune avancée n'a été réalisée en faveur des très nombreux précaires de l'ESR, mais, l'organisation de la recherche restant la même, [la précarité ne peut, structurellement, que continuer à augmenter](#).

Et pour prendre soin de la précarité, précarisons davantage les plus précaires ! Ceux qui ne font pas partie des « bons étrangers » (entendez ceux qui viennent de l'Union européenne ou qui ont de l'argent), ne sont pas les bienvenus, comme le montre la [volonté d'écarter les étudiants non européens du CAFEP](#), ne leur laissant pour seul avenir que des contrats précaires et non de réels postes dans l'enseignement privé. C'est là sans doute agir avec « humanité », selon la formule employée par G. Fioraso à propos d'une affaire récente d'expulsion (France Culture, journal de 13h, 17 octobre 2013)...

Il n'y aura plus de PRES, place aux histoires de CUE

La nouvelle loi n'a en rien transformé les instances de « gouvernance » mises en place par la loi LRU. Dans la continuité des réformes précédentes et des PRES, les CUE (Communautés d'Universités et d'Établissements) sont fondées sur une [organisation managériale](#) aux antipodes de la collégialité et de toute démocratie universitaire.

Évaluation, statuts, primes

Nul changement non plus sur les questions d'évaluation, et pour cause : l'évaluation est le moyen d'une politique de normalisation, de soumission, d'exclusion et de mise en concurrence des individus qui concerne [l'ensemble des personnels universitaires et de recherche](#). Elle constitue en outre la pierre angulaire d'une gestion des traitements par les primes et non par le salaire.

L'AERES est morte, vive le HCERES

Le HCERES remplace l'AERES, qui fut à son corps défendant la vedette des Assises. Quelques modifications à la marge ne changent en rien les structures fondamentales de la précédente agence. Pire encore, il semble bien, en l'état actuel du projet, que le HCERES aura un droit de regard sur l'évaluation des

chercheurs et des enseignants-chercheurs, ce que l'AERES n'avait pas réussi à obtenir (voir l'analyse du projet de décret dans le point 1 du [compte-rendu de la CPCN du 9 juillet 2013](#)).

L'effritement du statut des enseignants-chercheurs se poursuit

Le statut des enseignants-chercheurs est, quant à lui, de nouveau dans le collimateur (voir les communiqués [SNPREES-FO](#), [SNESUP-FSU](#), [FERC-SUP-CGT](#), [SUD Education](#) et [SupAutonome](#) d'octobre 2013). Le projet de décret statutaire ne revient en rien sur les modifications introduites par V. Péresse en 2009. La modulation de service est toujours présente et, plus encore, les quelques protections obtenues par la lutte du printemps 2009 et introduites dans la circulaire d'application – notamment le respect d'un service individuel maximum de 192h – disparaissent. Le projet prévoit même la possibilité que des enseignants-chercheurs consentants partagent leur service entre plusieurs universités d'une même CUE.

Le gouvernement n'a pas renoncé à l'évaluation des enseignants-chercheurs par le CNU, dans l'objectif déclaré de permettre aux établissements de les classer pour l'attribution des indemnités et des promotions.

La PES avait mauvaise presse, elle s'appellera désormais PEDR

La Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche, PEDR, s'apprête à remplacer la très contestée Prime d'Excellence Scientifique, PES, mais seulement quant au nom. Sur le fond, [rien ne change](#). C'est l'excellence sans le nom, joli tour de com' qui ne trompe quand même personne. Tant qu'à faire, nous avons une suggestion pour le ministère : rebaptiser les Idex par le beau nom d'Ideur (pour Initiative d'encadrement et d'utilité de la recherche).

L'application pour principe et la rentabilité pour but

La même idée techniciste, à très court terme, de la science et de l'innovation préside au financement de la recherche, dans l'objectif unique de [transférer les résultats de la recherche publique vers le monde industriel privé](#). La loi Fioraso inscrit même cette notion de « transfert » dans les missions premières de l'université.

Curieusement, l'ANR n'a pas encore été rebaptisée

Si le budget de l'ANR diminue, ce n'est pas pour augmenter celui des laboratoires, mais pour faire des économies et inciter les chercheurs et enseignants-chercheurs à demander des financements européens (G. Fioraso l'affirme explicitement dans les derniers paragraphes de cet [article du Monde en janvier 2013](#)).

Conséquence de cette politique axée sur « l'innovation »¹, les projets blancs de l'ANR disparaissent pratiquement. L'ANR distingue désormais entre « recherche

1 « Innovation » qui a pourtant disparu de la stratégie nationale (SNRI), devenue en 2012 stratégie de la seule « recherche » (SNR)... On mesure ce que signifient ce genre de changement de sigle à propos de la PES-PEDR (voir *infra*). Il n'y a donc aucune raison de considérer qu'il y ait moins d'idéologie de l'innovation dans ces réformes et de ne pas employer le mot qui nomme « un des canaux centraux d'application et de diffusion des connaissances », « un des moteurs du développement économique et social » devant « contribuer à faire face à des défis tels que la protection de l'environnement ou la santé ».

technologique » et « recherche fondamentale », la moitié de l'argent étant destinée à cette dernière « à condition qu'elle s'inscrive dans une des quatre composantes du plan d'action », [un seul axe de ce plan](#), dénommé « aux frontières de la recherche », pouvant vaguement s'apparenter à des projets blancs. Les thèmes proposés montrent la persistance du modèle « sociétal » informant la politique de recherche : « grands défis » (changement climatique, énergie propre, renouveau industriel, santé et bien-être, sécurité alimentaire, systèmes urbains, société de l'information et de la communication, sociétés innovantes, sécurité de l'Europe), instruments concourant à la construction de l'espace européen de la recherche et à l'attractivité internationale de la France, recherches ayant un impact économique et développant la compétitivité, avec des « projets collaboratifs en partenariat public privé ». Comme dans le rapport Le Déault, qui a précédé la Loi LRU2, la recherche appliquée est appelée « recherche fondamentale », soit qu'il s'agisse là d'une opération mensongère de communication, soit d'une tentative maladroite pour user d'une langue qui reste tout à fait étrangère aux politiques et aux managers de la recherche.

Le succès public du public-privé

Tout cela ne fait qu'augmenter la [confusion entre recherche publique et intérêts privés](#), la première étant mise au service des seconds, jusqu'à ce qu'ils finissent par devenir consubstantiels probablement.

Geneviève Fioraso sait que les PPP (partenariats public-privé) sont un attrape-nigaud (le nigaud étant ici la structure publique partenaire) : elle n'est pas passée à côté de l'exemple de [Paris-Diderot](#) dont le président Vincent Berger, par ailleurs rapporteur général des Assises nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche, a signé le PPP. Qu'à cela ne tienne : il suffit de repousser les PPP à l'extérieur, loin du centre, en vertu du fameux « [zéro PPP dans Paris](#) », Condorcet (le plus gros des chantiers) excepté. On attend encore les résultats de l'audit approfondi concernant ceux passés par l'université Versailles-Saint-Quentin et l'ayant menée à la [quasi-faillite](#). Mais on ne va tout de même pas empêcher complètement les grands groupes du BTP de se goinfrer sur le dos des institutions publiques.

Le mépris des disciplines et de la formation

L'université « select »

Derrière le cadrage national des diplômes et la [réduction des intitulés de licences](#) jugés illisibles se cache (à peine) un encouragement à la mise en place de ces formations payantes et sélectives qui, de fait, fleurissent actuellement au sein des universités soucieuses, compétitivité oblige, de développer leurs propres « filières d'excellence ».

Le savoir ? Mais il suffit d'aller sur Internet !

Le gouvernement actuel poursuit la remise en cause des disciplines, de l'idée même de formation comme de celle de construction du savoir. Le slogan d'« interdisciplinarité (dont le rapport Le Déault – un exemple entre tous – montre qu'il ignore le fondement disciplinaire) sert en réalité à dissoudre les disciplines elles-mêmes, notamment pour la licence, de plus en plus rabattue sur le modèle du lycée selon la logique du « [-3 / +3](#) ».

Les cours, c'est plus FUN sans étudiants et sans prof

Enfin un chantier qui n'avait été encore que peu abordé par le gouvernement précédent : les MOOC (Massive Open Online Course). La volonté de développer les cours en ligne ne laisse apercevoir aucun embryon de réflexion sur ce qu'est l'enseignement, mais un gros travail de propagande mâtiné de slogans visant à faire passer les enseignants-chercheurs pour des [dinosaures](#). L'objectif est bien de diminuer leur nombre, comme celui des cours en présentiel, le tout lancé dans un premier temps par le développement d'une plate-forme de mise en ligne intitulée, avec un sens aigu de la farce, « FUN » (pour France Université Numérique). Comble de la farce, cette plate-forme sera financée par un PPP. Cherchez les entreprises intéressées...

Des ESPERances déçues

Cela avait été une des luttes les plus fortes contre le précédent gouvernement. Pour autant, il n'y a eu aucune remise en cause de fond de la mastérisation. Seule l'organisation du cursus change, ainsi que la place des universités dans la formation, restreinte au profit des nouvelles ESPE (Écoles Supérieures du Professorat et de l'Enseignement). Tous les [problèmes dénoncés](#) restent, affaiblissant considérablement la formation des enseignants. [Lacan et Wittgenstein ne sont pas de trop](#) pour juger de l'héroïsme du gouvernement actuel dans son effort pour maintenir la continuité avec les absurdités introduites par la mastérisation.

Derrière les discours de façade sur l'importance des enseignants, la mise en œuvre concrète des conditions de recrutements en 2013 témoigne d'un singulier mépris : le prouve l'organisation cette année de deux sessions des concours du CAPES, la seconde repêchant les collés de la première, au mépris du travail des jurys, et dans l'affichage d'une indifférence du niveau de recrutement et de la valeur des concours. Il y a donc toutes sortes de statuts de stagiaires en plein désarroi dans les établissements de la rentrée 2013 : le ministre de l'Éducation Nationale, Vincent Peillon, trouve inadmissible que puissent manquer des enseignants dans des classes, mais visiblement pas que les jeunes recrutés ne soient pas, ou mal, formés.

Aux dernières nouvelles, l'administration tend à mettre la main avec de plus en plus de fermeté sur le recrutement des enseignants, soit par l'intermédiaire des « reçus-collés » ou « collés-reçus » recrutés comme contractuels, soit, au niveau même de l'organisation des concours, par la nomination (ou l'auto-nomination dans le cas de l'agrégation de lettres modernes) d'inspecteurs généraux à la présidence des jurys. Le [jury de l'agrégation d'histoire](#) a pour sa plus grande part démissionné en signe de protestation ; celui du [CAPES d'Italien](#) n'a jamais obtenu de réponses du ministère.

Une communication mensongère

G. Fioraso a été à bonne école : elle poursuit avec bonheur la politique du mensonge à l'égard des médias dans laquelle V. Péresse était passée maîtresse (rappelons-nous, par exemple [ici](#) ou [là](#)...). Que cette dernière ne s'inquiète pas : elle a formé une bonne élève. Un seul exemple : les déclarations dans la presse en réponse à l'annonce de la fermeture de l'antenne de Béziers par A. Fraïsse, présidente de l'université de Montpellier 3, qui méritent assurément une note excellente (voir notre [dossier](#)).

La liste est accablante. Le PS au gouvernement suit à la lettre la politique de l'UMP à partir de 2007. Une exception : la création des ESPE, fondée sur l'idée de développer la formation pédagogique des enseignants contre la formation disciplinaire, ne va pas tarder à retirer aux universités la formation aux concours des CAPES et des agrégations, achevant de défaire tout lien entre enseignement et recherche dans la formation des enseignants, et de dévaluer les savoirs disciplinaires.

En justifiant l'austérité et les nouvelles politiques de recherche par la crise, le ministère comme les applicateurs zélés des réformes instrumentalisent les questions économiques pour mieux subvertir les valeurs fondamentales de l'Université. La politique menée n'est du reste pas destinée à relever les défis de l'enseignement et de la recherche en France au début du XXI^e siècle : ce n'est pas son but. Les structures et budgets de l'ESR apparaissent de plus en plus comme une variable d'ajustement à d'autres choix politiques - cela est tout à fait éclatant avec le maintien des PPP et du Crédit Impôt Recherche. Cette politique, nous l'avons rejetée dès la fin de l'année 2007, et notamment lors du mouvement de 2009. Nous la rejetons toujours aussi fermement en 2013. Les mouvements qui émergent dans de nombreuses universités en sont le signe. Ils ne peuvent cependant rester isolés à des luttes locales. Malgré l'éclatement et la concurrence généralisée qui président au monde universitaire post-loi LRU, il nous faut maintenir et rappeler l'espace commun qui nous rassemble contre une politique destructrice de nos valeurs : il en va de l'idée même d'Université.

Sauvons l'Université ! - 25 octobre 2013